

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020 A 21 H AU FOYER MUNICIPAL

Présents : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, BOUSQUET Christiane, CHARBONNIER Joël, JOULIE Aymeric, CALAS Pierre, CAMP Marie-Angélique, ROLLAND Christian, BASCOUL Virginie, MAZEL Sophie, GASTON Agnès, BRETHERS-ARNAULT Mickaël.

Excusés : ROUCAIROL Nadine qui donne procuration à CAVAILLES Pascal
PAYRASTRE Bénédicte qui donne procuration à BOUSQUET Christiane

Absent : FOLLIOT Philippe

Secrétaire de séance : BOUSQUET Christiane

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2020, il est validé et signé.

Monsieur le Maire Pascal CAVAILLES ouvre la séance.

COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES

Monsieur ZENON Claude Adjoint au Maire et Président de la Commission, prend la parole.

Tarifs Eau et Assainissement au 1er janvier 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le prix de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2021. Il indique qu'il est nécessaire de prévoir cette année une augmentation. Il propose de modifier le mode de facturation en passant de trois tranches à deux tranches, qui se décomposeraient ainsi : une première de 0 à 300 m³ et une deuxième plus de 301 m³.

Abonnement compteur	100 .00 €
Tranche A de 0 à 300 m ³	1.60 €
Tranche B à partir de 301 m ³	0.81 €

Assainissement pour les immeubles raccordés au réseau Collectif d'Assainissement 0.50 €/m³

Le branchement (accès au réseau existant) tant pour les compteurs de particuliers que pour les compteurs agricoles est fixé à 500 €, les travaux étant à la charge de l'utilisateur.

Toute personne ne prenant pas un branchement au moment de l'extension du réseau, lorsqu'il fera sa demande d'accès au réseau aura à ce moment-là l'intégralité des frais de raccordement à sa charge.

Pour les compteurs agricoles, les intéressés n'auront pas à payer d'abonnement mais le prix du m³ d'eau consommée est fixé à 1,80 €.

Monsieur le Maire indique les taux des redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne applicables pour l'année 2021 sur la consommation d'eau :

-Redevance pollution domestique 0,33 €/m³ sur toute la consommation d'eau ;

-Redevance modernisation des réseaux de collecte 0.25 €/m³ applicable sur toute la consommation d'eau domestique pour les immeubles raccordés au réseau collectif d'assainissement.

La consommation des branchements agricoles n'est pas concernée par ces redevances.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les tarifs de l'eau pour l'année 2021

Vote de crédits supplémentaires - DM 2020 001 AEP

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget AEP de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
605	Achats d'eau	6600.00	
621	Personnel extérieur au service	-2600.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	-1000.00	
704	Travaux		3000.00
TOTAL :		3000.00	3000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Maire prend la parole

Complément Délibération D 2020- 084 détail des subventions accordées aux Associations 2020

Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 14 septembre 2020, nous avons délibéré sur le détail des subventions accordées aux Associations de la Commune.

A ce moment-là deux associations avaient été mise en attente d'activité.

Il convient donc de déterminer la somme allouée pour ces Associations :

- Ecole de Rugby St Pierraise 450 €
- Saint Pierre Animation En attente d'activité

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accorder la somme ci-dessus à l'association Ecole de Rugby St Pierraise.

Avenant à la Délibération 2020-085 Création d'un emploi non permanent

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, l'accueil de la Mairie sera labellisé Maison France Service, il précise que pour l'organisation de ce nouveau service nous devons adapter les heures d'accueil de la Mairie. De ce fait, M. le Maire propose d'augmenter le temps de travail de Mme BARBAZA Corinne de 10 heures hebdomadaire supplémentaires, son contrat passerait donc de 20 h à 30 h semaine.

Modification de l'Article 1 : Madame Corinne VINOT Epse BARBAZA est recrutée sur un emploi relevant de la catégorie hiérarchique C en qualité d'Agent Administratif Contractuel, pour assurer les fonctions suivantes : accueil Mairie, Agence Postale Communale, Maison France service, garderie scolaire municipale, ménage et Aquamonts.

Cet avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 octobre 2022.

La durée hebdomadaire de service de Madame Corinne VINOT Epse BARBAZA est fixée à 30/35^{ème}

Les conditions d'emplois sont les suivantes :

Semaine n° 1 et 2 : les lundis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, les mardis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 ;

Semaine n° 3 : les lundis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h au les mardis, mercredis, vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h.

Lors des interventions à Aquamonts ou à l'école les horaires seront adaptés en fonction du service.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Trivisy (Tarn), autorise la modification de l'Article 1 du contrat de travail de Mme BARBAZA et précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Vote de crédits supplémentaires - DM 001- 2020 Budget Principal

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
661138	Remb. Int. emprunt transf. Autres tiers	220.00	
60612	Energie - Electricité	-520.00	
611	Contrats de prestations de services	-5000.00	
6231	Annonces et insertions	-400.00	
6232	Fêtes et cérémonies	-3000.00	
6233	Foires et expositions	-1500.00	
6262	Frais de télécommunications	-1000.00	
6411	Personnel titulaire	600.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4200.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	400.00	
6218	Autre personnel extérieur	6000.00	
6226	Honoraires	4000.00	
6135	Locations mobilières	1500.00	
60632	Fournitures de petit équipement	500.00	
65548	Autres contributions	-6000.00	
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Contrat d'occupation précaire entre la Commune de St Pierre de Trivisy et Mme Laura HUC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention, joint à la présente délibération, concernant le contrat d'occupation précaire d'un local de 20 m2 situé dans le Centre de Bien Etre de l'Espace Aquamonts pour y exercer une activité d'esthétique, modelage, relaxation, soins corporels...

Ce contrat d'occupation précaire sera valable pour une durée de 1 an, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, le prix est fixé à 211 € de loyer et 39 € de charges (correspondant aux charges électricité, eau et chauffage) soit un total de 250 € par mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour, 2 voix contre, le tarif du loyer à 250€ par mois, pour le local d'esthétique et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat d'occupation précaire avec Mme Laura HUC pour une durée d'un an.

Modification de la Délibération D 2020-089 Tarifs loyers 1er janvier 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération D_2020_089 concernant la révision des loyers au 1^{er} janvier 2021.

Il indique que suite au départ du locataire de l'appartement T3 du 2^{ème} étage de la Résidence Sénégats, des travaux de rénovation ont été engagés par la Commune. Aussi, il propose de fixer le prix du loyer à 390 € par mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve tarif du loyer au 1^{er} janvier 2021, pour l'appartement T3 du 2^{ème} étage de la Résidence Sénégats.

DIVERS

Réserve d'eau pour les Etablissements SARL Pierre ROUX

Monsieur et Madame CANTALOUBE David ont interpellé la Mairie suite à des prescriptions très spécifiques que leur demande les services de sécurité DREAL Occitanie vis-à-vis du dépôt de carburants sur le site du Roc des Gors.

Après avis demandé au Syndicat Départemental des Incendie et de Secours du Tarn il s'avère que le château d'eau positionné presque en face des Etablissements ROUX ne peut pas faire office de réserve en cas d'incendie car sa capacité ne rentre pas dans les prescriptions souhaités. De plus le poteau incendie le plus proche ne respecte la distance voulue de 150m par les services de secours.

Monsieur Claude ZENON indique qu'il va reprendre contact avec les services du SDIS pour trouver la solution idéale.

Litige entre riverains pour un arbre

Monsieur Claude ZENON informe qu'il a été interpellé par une famille qui a un problème avec un arbre en mitoyenneté.

Après être allé faire un constat sur place et renseignement pris auprès d'un géomètre, le coût s'élèverait à 963.48€ HT pour déterminer la propriété de cet arbre, s'il n'y a pas d'entente à l'amiable nous ferons intervenir le géomètre et les frais seront divisés entre les trois parties.

Bulletin Municipal

Une ébauche du bulletin municipal a été distribuée aux membres présents. Monsieur le Maire demande à chacun de le lire et d'apporter les modifications au plus tôt

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levé à 23h30.